



**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 5 avril 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Présents (14) :** AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis  
**Le quorum (10) est atteint.**

**Absents ayant donné procuration (5) :** BODOT Bernard a donné procuration à HOLLEMAN Arnold, DESGARCEAUX Nathalie a donné procuration à CADAMURO Joëlle, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine, GOUMBALLA Saloua a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à DESNOS Claudine

**Absents excusés (0)**

**Secrétaire de séance :** HOLLEMAN Arnold

**2023-5-5**

**VENTE DES TERRAINS A LA CITE JARDINS**

(Annule et remplace la délibération n°2023-3-9 du 6 mars 2023)

**Monsieur le Maire expose**

Lors de sa séance en date du 14 février 2022, en application de la délibération °2019-6-4 en date du 18 novembre 2019, le Conseil municipal a autorisé par la révision du bail emphytéotique qui liait la commune et la Cité jardins et la vente des terrains cadastrés sections AB 121, AB 122 et AB 123 à un prix inférieur à l'estimation du service des Domaines

Suite à une division parcellaire et sur la base du plan cadastral édité par la Direction Générale des finances publiques le 16/01/2023, les parcelles concernées sont renumérotées de la manière suivante :

Section	Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation	Adresse
AB	121	344	1 impasse des faisans
		345	3 impasse des faisans
		346	5 impasse des faisans
		347	7 impasse des faisans
AB	122	348	1 impasse des chevreuils
		349	3 impasse des chevreuils
		350	2 impasse des faisans
		351	4 impasse des faisans
AB	123	352	6 impasse des faisans
		123	2 impasse des chevreuils

Les modalités de la vente telles que délibérées le 14 février 2022 étaient les suivantes :

- pour les locataires en place au 18 novembre 2019, le coût du bail emphytéotique appliqué est de 10 000€ par logement
- pour les locataires installés postérieurement au 18 novembre 2019, le coût du bail emphytéotique s'élève à 60€/m<sup>2</sup>. Ce prix pourra être révisé par le Conseil municipal par voie de délibération
- les frais de notaire sont à la charge de La Cité Jardins

Lors de sa séance du 6 mars 2023, le Conseil municipal avait autorisé la vente des parcelles AB 345, AB 346, AB349 et AB 351. Il n'est pas proposé de modifier le prix de vente qui avait été délibéré pour ces parcelles.

En revanche, au regard du contexte économique qui pèse sur les finances de la collectivité, et afin de préserver les finances communales tout en restant dans une démarche de politiques sociales, il est proposé d'augmenter le prix de vente à 70€/m<sup>2</sup> pour les terrains ci-dessous :

Section	N°	Adresse
AB	344	1 impasse des faisans
	347	7 impasse des faisans
AB	348	1 impasse des chevreuils
	350	2 impasse des faisans
	352	6 impasse des faisans
AB	123	2 impasse des chevreuils

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu la délibération n°2019-6-4 en date du 18 novembre 2019

Vu la délibération n°2022-1-7 en date du 14 février 2022

Vu les informations communiquées par la notaire, Maître ASTOUL, le 02/03/2023

**Article 1<sup>er</sup>** : DECIDE de vendre les parcelles suivantes au prix mentionné ci-dessous au profit de la Cité Jardins, avec résiliation du bail emphytéotique sans indemnité sur chaque terrain vendu :

- parcelle cadastrée Section AB n° 349, 3 impasse des Chevreuils, supportant une construction édifiée par LA CITE JARDINS, logement vacant, moyennant le prix de 30 120 €,
- parcelle cadastrée Section AB n° 351, 4 impasse des Faisans, supportant une construction édifiée par LA CITE JARDINS, logement occupé, moyennant le prix de 10 000 €,
- parcelle cadastrée Section AB n° 345, 3 impasse des Faisans, supportant une construction édifiée par LA CITE JARDINS, logement vacant, moyennant le prix de 30 060 €,
- parcelle cadastrée Section AB n° 346, 5 impasse des Faisans, supportant une construction édifiée par LA CITE JARDINS, logement vacant moyennant le prix de 30 240 €.

**Article 2** : FIXE le coût du bail emphytéotique s'élève à 70€/m<sup>2</sup> pour la vente des terrains décrits ci-dessous. Ce prix pourra être révisé par le Conseil municipal par voie de délibération.

Section	N°	Adresse
AB	344	1 impasse des faisans
	347	7 impasse des faisans
AB	348	1 impasse des chevreuils
	350	2 impasse des faisans
	352	6 impasse des faisans
AB	123	2 impasse des chevreuils

**Article 3** : DIT que les frais de notaire sont à la charge de La Cité Jardins

**Article 4** : AUTORISE le 1<sup>er</sup> adjoint à se substituer à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente en cas d'empêchement de ce dernier

**Article 5** : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier

Pour : 15

Contre : 3 (BOÏAGO Marie-Claire, GOUMBALLA Saloua, MESSINA Nathalie)

Abstention : 1 (JUNCA-GUARDERES Alexandre)

### Délibération adoptée

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance  
HOLLEMAN Arnold



Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).